

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit et de la société

ID de la FDS : SDS 1200000

IDENTIFICATION DU PRODUIT : Kleen Sweep, Abat-poussière OHHQ 6ZHHS

FABRICANT :

Green Kleen Products Inc.

751 7th Street

Glenwood City, WI 54013

952-544-0530

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Chemtrec 800 424-9300 (États-Unis et Canada)

703 527-3887 (international – appels à frais virés)

UTILISATION DU PRODUIT : Abat-poussière pour plancher

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune restriction identifiée

2. Identification des risques

Classification GHS/OSHA Hazcom 2012 :

Santé	Environnement	Physique
Cancérogène, catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée, catégorie 1	Aucun danger	Aucun danger

Éléments d'étiquetage

Danger!



Risque de causer des dommages graves aux poumons, suite à une exposition et une inhalation prolongées et répétées.

Peut causer le cancer, si inhaler.

Prévention :

Ne pas respirer les poussières.

Laver soigneusement après avoir manipulé le produit.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants et des vêtements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Réaction:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage :

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en respectant les réglementations en vigueur.



3. Composition/renseignements sur les ingrédients

Composant	N° CAS	Quantité
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	80 à 95 %
Poussière de bois	Mélange	5 à 20 %
Silice cristalline, cristobalite	14464-46-1	< 0,4 %

4. Premiers Soins

INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'irritation ou d'autres symptômes, consulter un médecin.

INGESTION : Si de grandes quantités sont ingérées, consulter un médecin. Si la personne est consciente, lui faire boire un verre d'eau. Jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau fraîche courante, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste ou en cas de corps étranger dans l'œil, consulter un médecin.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation et d'éventuelles lésions oculaires. Peut irriter la peau et les voies respiratoires. Peut provoquer un cancer si de la poussière respirable est inhalée pendant des périodes prolongées. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation de silice cristalline respirable peut provoquer une maladie pulmonaire, la silicose avec des symptômes d'essoufflement et de la toux.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers, au besoin : Aucune nécessité de soins médicaux dans l'immédiat.

5. Mesures de lutte contre les Incendies

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : Utiliser de l'eau, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour éteindre le feu. Refroidir le récipient exposé au feu avec de l'eau.

RISQUES PRÉCIS ASSOCIÉS AU PRODUIT CHIMIQUE : Ce produit est ininflammable, mais la poussière de bois brûlera dans des conditions d'incendie. La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée.

ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS : Les pompiers devraient toujours porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète pour les incendies impliquant des produits chimiques ou ayant lieu dans des espaces confinés.

6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel :

MESURES DE PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE : Aucun équipement spécial n'est généralement nécessaire pour le nettoyage des déversements. Pour les conditions poussiéreuses, un appareil respiratoire approuvé peut être nécessaire. Consulter la Section 8 pour en savoir plus.

Dangers pour l'environnement : Signaler le déversement conformément aux réglementations locales et fédérales.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE : Éliminer les sources d'inflammation. Balayer et recueillir le produit pour sa réutilisation ou son élimination.

7. Manipulation et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER : Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau immédiatement après utilisation. Si les vêtements sont couverts de poussière, les laver avant de les réutiliser.

CONDITIONS POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS ÉVENTUELLES : Conserver dans un endroit sec. Tenir le produit à l'écart de toute source d'inflammation. Entreposer le produit à l'écart des oxydants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

DIRECTIVES SUR L'EXPOSITION

PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Silice cristalline, quartz	PEL (TWA) – 30 mg/m ³ % SiO ₂ +2 (poussière totale)
	PEL (TWA) – 10 mg/m ³ % SiO ₂ +2 (poussière respirable)
	TLV (TWA) – 0,025 mg/m ³ (poussière respirable)
Poussière de bois	PEL – 5 mg/m ³ TWA (poussière respirable)
	PEL – 15 mg/m ³ TWA (poussière totale)
	TLV – 1 mg/m ³ TWA (poussière inhalable)
Silice cristalline, cristobalite	PEL (TWA) – ½ * 10 mg/m ³ % SiO ₂ +2 (poussière respirable)
	TLV (TWA) – 0,025 mg/m ³ (poussière respirable)

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS : Une ventilation générale est suffisante pour un usage normal. Si la manipulation produit de la poussière dans l'air, une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes de sécurité sont recommandées.

PROTECTION DE LA PEAU : Aucune protection n'est requise pour un usage normal.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Aucune protection n'est requise pour un usage normal. Dans les situations où la concentration de poussière peut être excessive, un masque anti-poussières peut être utilisé. Suivre les règlements OSHA dans la sélection et l'utilisation de la protection respiratoire.

AUTRES ÉQUIPEMENT OU VÊTEMENTS DE PROTECTION : L'équipement de rinçage oculaire doit être accessible dans la zone de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

ASPECT :	Solide granulaire	ODEUR :	Légère odeur paraffinique
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible	pH :	Sans objet
POINT DE FUSION/DE CONGÉLATION :	Sans objet	POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION :	Sans objet
POINT D'INFLAMMATION :	Aucun	TAUX D'ÉVAPORATION :	Sans objet
INFLAMMABILITE (SOLIDE, GAZ)	Non inflammable, mais brûlera en cas de feu	LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :	Sans objet
PRESSION DE VAPEUR :	Sans objet	DENSITÉ DE VAPEUR :	Sans objet.
DENSITÉ RELATIVE :	1,24	SOLUBILITÉS	Eau 10 %
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION (n-octanol/eau)	Non disponible	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Sans objet.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Non disponible	VISCOSITÉ :	Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

RÉACTIVITÉ : Non réactif normalement.

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Une réaction avec des oxydants génère de la chaleur et peut provoquer un incendie. CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur extrême.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Agents oxydants puissants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée.



11. Information toxicologique

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

DANGERS AIGUS :

INHALATION : L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun risque connu.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact peut causer une irritation mécanique et abrasive avec des blessures éventuelles.

INGESTION : Aucun risque connu

EFFETS CHRONIQUES : L'inhalation de concentrations excessives de poussière, y compris cette matière, peut conduire à des lésions pulmonaires. Ce produit contient de la silice cristalline sous forme de quartz. L'inhalation excessive de la silice cristalline respirable peut provoquer la silicose, une maladie évolutive, invalidante et parfois mortelle du poumon. Les symptômes peuvent comprendre la toux, de l'essoufflement, une respiration sifflante et une fonction pulmonaire réduite.

RÉPERTOIRE DE CANCÉROGÉNÉCITÉ : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), dans la Monographie 100C, a conclu que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite est cancérigène pour les humains (groupe 1). La cancérigénicité peut dépendre des caractéristiques inhérentes à la silice cristalline ou de facteurs extérieurs affectant son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. Le National Toxicology Program (NTP) classe la silice cristalline comme un cancérigène reconnu. Les données d'applications et d'exposition indiquent que l'exposition au quartz respirable dans ce produit avec une utilisation normale est bien inférieure à la limite d'exposition admissible OSHA (PEL) et à la valeur limite d'exposition ACGIH (TLV). Le fabricant n'a pas connaissance de quelconques données scientifiques ou médicales disponibles indiquant que l'exposition à la silice cristalline respirable de ce produit dans des conditions normales d'utilisation provoquerait la silicose ou le cancer. Aucun effet indésirable n'est prévu des suites de l'utilisation normale de ce produit. La poussière de bois a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme un « cancérigène pour l'homme » (groupe 1) et comme étant « connue pour être cancérigène pour l'homme » par le National Toxicology Program (NTP). Cette classification est basée principalement sur un risque accru dans la survenue d'adénocarcinomes des cavités nasales et des sinus paranasaux associés à l'exposition aux poussières de bois. La forme physique de ce produit est telle qu'aucune exposition aux poussières de bois n'est probable dans des conditions normales d'utilisation, par conséquent, le risque d'effets néfastes sur la santé est minime.

VALEURS DE TOXICITÉ AIGUË :

Silice : LD50 par voie orale rat 22 500 mg/kg
LC50 carpe > 10 000 mg/L/72 h.

12. Renseignements de nature écologique

ÉCOTOXICITÉ : Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Les poussières de bois se dégraderont dans l'environnement. La silice est non dégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Non bioaccumulable.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Aucune donnée disponible.

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucune donnée disponible.



13. Considérations relatives au traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations environnementales locales, provinciales et fédérales. Les matières non utilisées peuvent être éliminées dans des décharges contrôlées. Les matières utilisées peuvent être soumises à une réglementation, en fonction de la nature de la matière absorbée. Vérifier auprès de l'autorité réglementaire concernée pour le matériel utilisé contenant des déchets dangereux.

14. Renseignements relatifs au transport

CLASSIFICATION DES RISQUES SELON U.S. DOT :

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Non réglementé

NUMÉRO ONU : Sans objet

GROUPE D'EMBALLAGE : Sans objet

ÉTIQUETTES EXIGÉES : Aucune

15. Renseignements réglementaires :

CLASSIFICATION DU RISQUE EPA SARA 311/312 : Chronique pour la Santé

EPA SARA 313 : Aucun

CERCLA : Ce produit n'est pas assujéti à des rapports de rejet de CERCLA. Des exigences de déclaration plus strictes sont en vigueur dans de nombreux États. Déclarer les rejets conformément aux réglementations locales et de l'État.

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Ce produit contient de la silice cristalline et de la poussière de bois respirables qui sont reconnues par l'État de Californie comme cause de cancer.

TSCA : Tous les composants de ce produit figurent sur l'Inventaire TSCA de l'EPA ou sont exemptés de l'obligation de notification.

Règlement REACH de l'UE : Communiquer avec Oil Dri pour obtenir des renseignements sur le statut REACH.

JAPON MITI : Aucune donnée disponible

AICS : Aucune donnée disponible

LIS CANADA : Aucune donnée disponible

CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA : Classe D-2 A

Cette FDS a été préparée conformément aux critères du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC.



16. Autres renseignements

CLASSEMENT NFPA SANTÉ : 1 FEU : 1 RÉACTIVITÉ : 0
Classement HMIS SANTÉ : 1* FEU : 1 RÉACTIVITÉ : 0

Date de préparation/révision de la FDS :

17 décembre 2014 – Conversion à la présentation, à l'étiquetage et à la classification de Hazcom 2012.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données sont considérés comme étant exacts. Cependant, chaque acheteur devrait effectuer son propre test pour déterminer l'aptitude du produit à ses fins. GREEN KLEEN PRODUCTS INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, RELATIVEMENT AU PRODUIT et décline toute responsabilité pour tout risque ou toute responsabilité découlant de l'utilisation des renseignements ou du produit. Les déclarations sur le produit ne doivent pas être considérées comme des recommandations d'utiliser le produit en violation d'un quelconque brevet.